

ABONNEMENT

<b>Sauumur</b>	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
<b>Poste</b>	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 7 MAI

## RÉPUBLIQUE ET LIBERTÉ

Les radicaux sont consternés. Ils sont obligés de reconnaître que lorsqu'il s'agit de libéralisme pratique, la République est fort inférieure à la Monarchie.

Nous ne l'ignorons point pour notre part, mais il est piquant de voir les républicains obligés à des aveux qui sont singulièrement humiliants pour eux.

C'est la journée du 4<sup>er</sup> mai qui les oblige à ces aveux. Les manifestations de ce jour-là ont eu lieu sur tout les points de l'Europe. Il n'y a qu'un pays où le gouvernement ait travaillé à les empêcher de se produire : c'est la France.

La Justice cite à cet égard quelques traits caractéristiques.

Dans la monarchie Austro-Hongroise, à Vienne par exemple, plus de soixante réunions ont eu lieu, dont une dans la salle du Peuple à l'Hôtel-de-Ville. Les « cortèges ouvriers », notamment au Prater, ont défilé « dans un ordre parfait ». Et l'administration des chemins de fer de l'Etat a accordé la moitié de la journée à ses ouvriers, qui avaient travaillé le matin.

Dans la monarchie espagnole, une réunion de 12,000 ouvriers a eu lieu au jardin (public) de Buen-Retiro. Et si la foule a été arrêtée avant d'arriver aux Cortès, on a reçu la délégation qu'elle envoyait, au Parlement, sans lui demander si ces revendications étaient celles d'un « rassemblement ».

En Portugal, des démonstrations pacifiques d'ouvriers ont pu se produire dans la rue, à Lisbonne et à Oporto.

En Belgique et en Angleterre, le peuple s'est largement servi du droit de manifestations extérieures qui ne lui a jamais été contesté.

Dans deux pays seulement, en dehors de la France, on a usé de rigueur : en Prusse et en Italie.

« Je ne crois pas s'écrie M. Pelletan, dans la Justice, que ce soit le rôle de la République française de marcher en queue de toutes les monarchies en ce qui concerne les revendications ouvrières ».

Nous ne savons pas si c'est son rôle; ce qui est certain, c'est que c'est la fatalité de sa situation.

Sur quoi peut s'appuyer le gouvernement de la République en dehors de la masse mobile des électeurs? Il n'a pour se défendre ni le principe de l'autorité ni le principe de l'hérédité. Il lui faut, à tout prix, conserver la majorité sans laquelle il s'effondrerait misérablement. Le jour où les agitateurs sont ou semblent plus nombreux que les hommes d'ordre, le gouvernement de la République est obligé de leur céder, mais il lui faut résister dans le cas contraire. En réalité, il est au moindre incident mis aux voix, indirectement plébiscité, il y a pour lui une humiliation inévitable qui l'oblige à se mettre toujours à la remorque du parti le plus fort en apparence.

Il n'a pas le droit de songer aux principes, il est l'esclave des circonstances.

« Il y a aujourd'hui vingt-huit ans, écrit M. Pelletan, que mon père était condamné par la police correctionnelle, pour avoir réclamé contre l'Empire « la liberté comme en Autriche ».

» Pourquoi nous donne-t-on l'humiliation de réclamer sous la République la liberté, non-seulement comme en Autriche, mais encore comme en Espagne? »

Pourquoi? Mais parce que la République ne peut vivre avec la liberté que supportent aisément les monarchies.

### La dernière entrevue de Jersey

Que s'est-il donc passé à Jersey? Pourquoi les boulangistes sont-ils revenus aussi « affaïsés », selon l'expression du *Gaulois*, aussi « navrés », d'après le mot du *Petit Caporal*?

Nous avons sur ce point d'histoire contemporaine des renseignements curieux et authentiques.

Depuis quelque temps, le comité boulangiste était bien convaincu que le général ne reviendrait pas à Paris pour relever les courages abattus et que le parti était tout à fait abandonné par son chef, par le général qui avait provoqué tant d'espérances, lancé tant de menaces et laissé croire à tant d'audace.

Devant son inaction, il fut décidé qu'une suprême démarche serait tentée auprès de M. Boulanger. MM. Naquet, Laisant, Déroulède, Laguerre et Le Hérisse partirent pour Jersey.

Quand M. Boulanger vit arriver ces délégués, qui sont ses amis politiques et ses amis particuliers, il manifesta tout d'abord un certain étonnement.

— Tiens, vous voilà, dit-il; que voulez-vous?

— Nous venons causer au sujet des élections. La situation est grave. Tous nos partisans sont inquiets. Il faut prendre des résolutions nouvelles.

— C'est bon, c'est bon, répliqua le chef d'un air agacé; nous en reparlerons. Voulez-vous déjeuner?

On se mit à table. On parla de choses et autres, surtout de la propriété que M. Boulanger vient d'acheter à Sainte-Brelade et dont il est ravi. Dès que la conversation revenait sur la France et les élections, M. Boulanger la détournait sur quelque sujet moins scabreux. Il y avait entre les convives une gêne manifeste. Enfin, on se leva et la discussion politique commença.

— Vous auriez dû rester à Paris, dit le général, pour surveiller le branle-bas de combat et mener mes électeurs à la bataille.

— Il est à craindre, général, dit M. Laguerre, que le branle-bas ne soit mené contre nous par les opportunistes.

— D'ailleurs, dit M. Déroulède, nous venons vous demander de prendre vous-même la direction et de vous mettre à la tête de vos troupes. Elles vous attendent. Rentrez à Paris.

— Ah! par exemple! Est-ce M. Constans qui vous envoie?

— Non. Ce sont nos amis.

— Quels gaillards vous êtes! répliqua vivement M. Boulanger. Vous mériteriez que je vous montre la porte.

(Le geste était violent; le regard menaçant autant que la parole était dure.)

— Je n'attendrai pas, général; je sors.

On comprend que la discussion, après cet éclat, devait rester froide avec les autres amis.

Ils présentèrent aussi quelques observations, mais, voyant que la résolution du général était formelle, définitive, inébranlable, qu'il ne ferait rien, qu'il ne bougerait pas pour sauver ses troupes d'une déroute commencée, ils ne tardèrent pas, eux aussi, à partir.

Contrairement à ce qu'on aurait cru, ils ne sont point allés à Londres à l'instigation du général, mais pour obtenir de Rochefort une dernière tentative.

Dès les premiers mots, ils furent fixés sur le concours qu'ils pouvaient attendre du bouillant pamphlétaire.

— Eh! que voulez-vous? dit Rochefort, c'est fini. Boulanger n'en veut plus; il faut le laisser vieillir tranquille. Pourquoi lui demander d'aller en France pour qu'il soit arrêté et mis en prison?

— Cependant...

— C'est fini. Il faut en prendre son parti.

— Mais...

— Il n'y a rien à faire. Allez-vous-en chacun chez vous et suivez vos inclinations naturelles.

Il n'y avait plus qu'à prendre son chapeau et puis le train. Et en effet les délégués se sont empressés de revenir, mais « navrés ».

On parle de la démission en masse des membres du Comité, de démissions de députés données par celui-ci et celui-là.

Il y aura peut-être encore quelques incidents; mais tout est fini; la bataille est terminée, l'épisode boulangiste est clos.

(Gazette de France.)

### DÉSESPOIR DE M. LAGUERRE

Le journal « La Presse », dont le directeur est M. Laguerre et le leader politique est M. Naquet, publie, au lendemain des scrutins de ballottage, un article dont nous croyons utile de citer, voire même de retenir, ne fût-ce qu'à titre de document, les passages qui suivent :

« Aujourd'hui, le doute n'est plus possible, l'erreur ne serait plus excusable. Nous sommes battus et bien battus.

» Paris vient d'avoir une grande, une solennelle occasion d'exprimer son sentiment et sa volonté. L'élection municipale, placée sur un terrain nettement politique, lui permettait de se prononcer avec la même netteté qu'au 27 janvier 1889, entre le parti républicain national et le gouvernement parlementaire. Il s'est prononcé contre nous. Il a fait contre nous la coalition qu'il faisait en notre faveur il y a quinze mois. Il a voté pour tous les candidats qu'on a voulu, à la condition d'écartier ceux en qui le Comité national avait placé sa confiance.

» Cette réponse est péremptoire et nous ne nous abaisserons pas à ergoter sur sa signification.

» A l'heure présente, nous ne pouvons plus le servir utilement qu'en consentant à désarmer, au moins pour un temps.

» Ils vont faire un nouvel essai loyal du régime parlementaire. Qu'il le fasse! Cet essai portera un enseignement d'autant plus probant que nous ne le troublerons pas.

» Quoi qu'il advienne, du reste, nous avons déterminé dans le pays un mouvement d'idées qui ne saurait être entièrement perdu.

» Nous avons semé; la moisson peut-être ne lèvera que plus tard et pour d'autres que pour nous. »

### A LA CHAMBRE

Séance d'hier mardi. — Pour fêter son retour au Palais-Bourbon, la Chambre s'est offerte une interpellation. Mais, comme messieurs les députés avaient beaucoup de choses à se dire, ils ont prêté aux orateurs une oreille distraite et entamé d'aimables causeries qui ont fait grand tort à l'éloquence de MM. Després et Chautemps.

Il s'agissait du récent emprunt municipal. M. Després a très sommairement signalé les abus que tout le monde connaît; M. Chautemps s'est attaché à défendre l'honorabilité des Fabricius de l'Hôtel de Ville; M. Constans s'est évertué à déclarer que les tripotages dénoncés sont parfaitement licites, qu'on ne saurait adresser au préfet de la Seine aucun reproche justifié, qu'il y a eu seulement quelques abus commis par M. Gautier, régisseur municipal, lequel, à en croire M. Constans, aurait été révoqué mais à qui, s'il faut s'en rapporter à certains renseignements, on aurait attribué une inspection importante.

Des guichets fermés au nez des gens, des entraves imposées à la liberté de la souscription, du sort des titres d'emprunt accaparés par les spéculateurs de l'Hôtel de Ville, il a été fort peu question. En revanche, nous avons appris que M. Poubelle mérite le prix Montyon, que ce pauvre Gautier est seul coupable et n'a pas de complices, que les conseillers municipaux ont mille fois raison de se faire leur part dans les bénéfices d'un emprunt et que, si le préfet de la Seine a son cabinet de travail à l'Hôtel de Ville, il n'y a pas sa chambre à coucher.

Satisfaites de savoir tant de belles choses, la majorité a voté, par 413 voix contre 55, un ordre du jour « approuvant les déclarations du ministre de l'intérieur. »

Constans défendant les tripoteurs municipaux et la Chambre approuvant la plaidoirie de Constans : voilà un bon début de reprise de session.

Il est vrai que le *Saucissonnier* a mêlé à la question de l'emprunt celle de la réinstallation du préfet de la Seine à l'Hôtel de Ville et que la première a un peu disparu dans la seconde. Mais l'ordre du jour voté ne fait aucune distinction. Il approuve tout.

L'animation dans les couloirs a été moins grande qu'on pouvait le prévoir au lendemain des élections municipales. Cependant on s'est beaucoup entretenu de l'effondrement du

boulangisme, mais on en a parlé comme d'un cadavre. On pardonne beaucoup aux morts.

La petite phalange des anciens députés boulangistes était à peu près au complet. Ces messieurs ont eu un petit succès de curiosité ironique. Autour d'eux s'esquissaient des sourires qui semblaient leur demander des nouvelles du « général ». Et les figures des Naquet paraissaient répondre : Vous n'avez donc pas reçu la lettre de décès rédigée, ce matin, par le Comité républicain national ?

## LA JOURNÉE DE TRAVAIL

Les pétitions ouvrières, réclamant la fixation de la journée de travail à huit heures, déposées le 1<sup>er</sup> mai au Palais-Bourbon par la délégation socialiste, vont être soumises à la Chambre.

Dès le début de la législature, trois propositions émanées de l'initiative parlementaire avaient été déposées sur le bureau de la Chambre.

La première, due à M. de Mun, a pour objet l'introduction chez nous de la législation anglaise, à savoir cinq jours de travail de dix heures, plus six heures de travail le samedi et le repos complet pour la seconde moitié du samedi et la journée entière du dimanche.

La seconde, de M. Piérard, propose simplement la fixation à dix heures de la journée de travail.

Enfin, la troisième, signée par MM. Ferroul, Baudin, Thivrier, c'est-à-dire par les députés socialistes qui étaient à la tête de la manifestation du 1<sup>er</sup> mai, n'est que la reproduction des résolutions votées au congrès socialiste international de Paris en 1889 et rééditées dans la pétition du 1<sup>er</sup> mai.

La Chambre a renvoyé ces trois propositions à la grande Commission de vingt-deux membres qui est chargée déjà de la question de la réglementation du travail des femmes, des filles mineures et des enfants. Cette Commission, qui doit prochainement arrêter ses conclusions sur la question du travail des femmes, abordera immédiatement après l'examen de la question des heures de travail pour les hommes.

## LA SITUATION DANS LE NORD

Les journaux républicains parlent le moins possible de ce qui se passe dans le Nord. Ce n'est pas une raison pour imiter leur silence sur une situation qui prend chaque jour un caractère de plus en plus inquiétant et exige de la part du gouvernement un effort très sérieux. Les grévistes de Roubaix et de Tourcoing ne paraissent nullement disposés à faire des concessions. Les ouvriers demandent la journée de dix heures et une augmentation de salaire de

quinze pour cent; les patrons accordent dix heures, si cette mesure devient générale au moins en France; mais pour l'augmentation de salaire, ils ne veulent rien faire avant une réunion générale des industriels.

En attendant, les désordres augmentent chaque jour et nécessitent l'envoi de troupes. Dimanche matin est arrivé d'Amiens à Tourcoing un bataillon du 8<sup>e</sup> chasseurs. On attend d'autres troupes. A Roubaix, deux escadrons de dragons partis d'Evreux sont arrivés avant-hier. On attend, en outre, huit cents hommes de Dunkerque et de Béthune.

Il paraît bien établi que l'agitation est due en partie à l'intervention des étrangers. Dans la nuit de jeudi à vendredi, une conférence secrète, à laquelle ont assisté la plupart des meneurs roubaixiens et des socialistes belges, a été tenue sur un point de la frontière appelé le Ballon. La manifestation du 1<sup>er</sup> mai avait été calme, et c'est à la suite de cette réunion que l'agitation a commencé et qu'il a été question de la grève générale. Ajoutons que, sur cinquante individus qui ont été arrêtés en deux jours, quarante ont été reconnus comme ne résidant à Roubaix que depuis vingt jours au plus. Presque tous avaient de l'argent en assez grande quantité.

En réalité, toute la région est dans un véritable état d'insurrection et on est en droit d'appréhender des désordres plus graves. Il ne serait pas inutile que le gouvernement profitât de la reprise de la session pour donner au pays quelques explications à ce sujet.

## INFORMATIONS

Le prochain voyage du Président de la République est décidément fixé au 22 courant.

M. Carnot ira d'abord à Montpellier, puis, en s'arrêtant devant de nombreuses gares, à Avignon.

Deux autres voyages, sans parler de celui que le Président doit faire en Algérie à une date ultérieure, sont également projetés, le premier sur la frontière de l'Est, le deuxième en Bretagne.

Le général Haillet, chef d'état-major général, a donné sa démission parce qu'il était en désaccords continus avec le général Mathieu, directeur de l'artillerie et ami personnel de M. de Freycinet.

Le général Haillet demande à prendre un commandement actif.

Cette démission coïnciderait avec la formation d'un 20<sup>e</sup> corps d'armée, ce qui amènerait le dédoublement du 6<sup>e</sup> corps actuel.

### ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Au Conseil des ministres, hier matin, M. Carnot a signé un décret complétant l'organi-

sation de l'état-major général et décidant que le major général en temps de guerre remplira les mêmes fonctions en temps de paix.

M. le général de Miribel est nommé chef de l'état-major général.

Le décret stipule en outre que l'état-major général comprendra deux sections : la première destinée, en cas de mobilisation, à accompagner le commandant en chef de l'armée; la seconde restera auprès de l'administration centrale.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, 6 mai 1890.

Le 3 0/0 a ouvert à 89 50 en avance de 2 1/2 centimes sur la veille, puis après une pointé jusqu'à 89.53, il est revenu au cours du début. Le 4 1/2 0/0, par contre, a réagi à 105.95.

Le Crédit Foncier reste tenu à 1,348.75. Le marché des obligations foncières et communales a gardé son animation habituelle.

La Banque de Paris s'est avancée à 805. La Banque Nationale du Brésil finit à 572.50.

La Société Générale trouve preneur au comptant à 475. La Banque d'Escompte est à 520. On cote 597.50 ex-coupon sur la Société de Dépôts et Comptes Courants.

Le Crédit Foncier Franco-Canadien émettra le 14 mai, par souscription publique, aux guichets de la Banque de Paris, de la Société Générale et du Crédit Lyonnais 30,000 obligations 3 0/0 rapportant 44.20 nets d'impôts par an et remboursables en 75 ans à 500 fr. Le prix d'émission fixé à 353 fr. pour l'obligation non libérée et à 353.75 pour l'obligation libérée à la répartition fait ressortir le placement à 4 0/0 net sans tenir compte de la prime de remboursement.

Les actions des Etablissements Eiffel ont trouvé, dès leur apparition sur le marché, un excellent accueil parmi les capitalistes; on les échange très couramment à 585.

L'Aurifère Argentine est actuellement traitée à 30 fr., cours qui semble devoir être sensiblement dépassé.

L'obligation des Chemins Economiques cote 400.

## NOUVELLES MILITAIRES

### APPEL EN 1890 DE LA CLASSE 1881

Le ministre de la guerre vient de décider que les réservistes de la classe 1881 ou marchant avec cette classe, d'après l'indication portée sur leur livret individuel, seront appelés sous les drapeaux pour prendre part, cette année, à une période d'exercices. Les réservistes ainsi convoqués par voie d'appel devront rejoindre à l'heure et au point indiqués sur la feuille spéciale annexée à leur livret individuel.

Les hommes qui doivent être convoqués cette année par suite d'ajournement ou de retardement d'appel, recevront un ordre d'appel individuel, et accompliront une période d'instruction de 23 jours aux époques fixées

pour les catégories auxquelles ils appartiennent.

Un décret, rendu sur la proposition du Ministre de la guerre, rattache au génie le service de la télégraphie militaire, qui ressortissait au 3<sup>e</sup> Bureau de l'Etat-major général.

La mesure est logique. L'Etat-major général a, sur la télégraphie, comme sur les chemins de fer, et même sur la fortification, une mission de haute direction et ne doit point descendre aux détails matériels d'exécution, encore moins de gestion financière.

Le génie reprend donc tout naturellement un service qui lui appartenait déjà, du reste, sous l'administration du général de Cissey.

On est heureusement revenu sur une mesure qui avait causé, la semaine dernière, à Saint-Cyr et dans plusieurs familles militaires, une émotion dont nous nous sommes fait l'écho.

Six élèves de première année, admis dans la section de cavalerie, à la suite de l'examen habituel, en avaient été rayés et s'étaient vus reverser dans l'infanterie sans raison apparente.

Cédant aux justes protestations qui lui arrivaient de toutes parts, le Ministre a décidé la réintégration des six élèves dans la section de cavalerie, qui en comprendra, par suite, 75.

Nous espérons qu'on évitera, pour l'avenir, des à-coups de ce genre; ils produisent dans le public militaire — et même civil — un fâcheux effet. (Progrès Militaire.)

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### ÉCOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR

Le projet de réorganisation de l'École spéciale militaire va apporter de sérieuses modifications à notre École de cavalerie. D'après nos informations, la division des officiers-élèves serait supprimée.

Les élèves de la section de cavalerie de Saint-Cyr seraient, à la fin du cours, versés directement dans les régiments. Puis, après un stage plus ou moins long, les officiers seraient détachés à Saumur pour former une division de sous-lieutenants régimentaires.

Nous croyons savoir que ces nouvelles mesures seraient appliquées l'année prochaine, de sorte qu'au cours 1890-91 nous n'aurions pas de Saint-Cyriens à Saumur.

Tels seraient, et dans les grandes lignes, les projets en préparation.

### 3 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## La Corbeille de Noces

PAR JEAN LORFÈVRE.

Il ne laissa pas Mlle Eugénie Delcroix longtemps perplexe. A peine introduit, il lui dit :

— Mademoiselle la directrice, vous m'excuserez de m'annoncer moi-même; mais je veux obtenir rapidement et directement une réponse à la demande que je viens vous adresser.

Mlle Eugénie Delcroix présenta un fauteuil au visiteur, mais celui-ci resta debout et il continua d'un ton brusque :

— Je suis M. Martial Mauvrain, le grand-père paternel d'Hélène; il y a environ huit ans que je ne l'ai vue. J'arrive d'Australie où j'ai pu faire une fortune considérable dont, entre parenthèses, mon fils, M. Henri Mauvrain, n'aura pas un sou...

Mlle Delcroix, un peu surprise de ce début singulier, regardait le visage énergique de son interlocuteur avec une curiosité qui n'était pas exempte d'inquiétude.

— Je sais bien, reprit M. Martial Mauvrain, saisissant le sentiment de la directrice, que la situation révélée par mes paroles n'est pas des plus communes. Vous dire pourquoi je me suis brouillé avec monsieur mon fils serait trop long. Je n'ai pas besoin de répéter les scènes de famille qui ont motivé notre séparation; elle est avant tout la conséquence naturelle et nécessaire de nos différents humeurs. Il y a entre nous incompatibilité de caractère; je ne sais si depuis mon départ M. Mauvrain fils a changé... En tout cas, ma petite fille Hélène n'est point responsable de la médiocrité de son père et de ses manquements à mon égard...

Mlle Delcroix aurait bien voulu excuser le père d'Hélène, elle insista pour que M. Martial Mauvrain s'assit; il n'en faisait rien et il poursuivait :

— ... Je n'ai donc pas vu mon fils depuis huit ans et le temps ne m'a pas paru long; on ne me verra pas à Nonchancier, chez M. Mauvrain fils, mais je n'ai pas voulu quitter la France où je suis pour affaires sans venir à Chabrinant. Je ne sais quel désir me poussait à revoir ma petite fille... je n'ai pu me garder d'une émotion extrême en la voyant paraître et chanter avec sa voix délicieuse...

«... Ah ! mais, ajouta tout à coup M. Martial Mauvrain, vous vous demandez peut-être comment je suis parvenu à forcer les portes de votre salle de concert?... Le plus simplement du monde. J'ai donné un billet de cents francs d'une lettre d'invitation. Je l'aurais eu, je crois, pour cinquante centimes; ce n'eût pas été payé. Mais, voyez, mademoiselle, faites attention à qui vous envoyez vos lettres.

Mlle Delcroix qui, en tout autre circonstance, eut été fort ennuyée de l'incident, ne put s'empêcher de sourire, tant les façons de son interlocuteur étaient singulières.

Elle répondit :

— Et vous l'avez payé bien plus cher encore, et d'une manière princière; nous ne saurions trop vous en remercier. Grâce à vous, nous avons pu apporter plus qu'une obole à l'œuvre charitable que nous avions l'intention de favoriser.

— Bah ! fit-il.

Puis il reprit.

— C'est la faute d'Hélène. Elle m'a ravi. Considérez donc que je l'ai laissée tout enfant et que je la retrouve, comme nous l'avons vue hier, dans tout l'éclat de ses dix-huit ans, et véritablement la reine de votre pensionnat.

Sur ce mot, souligné d'un geste admiratif, le vieillard s'empara du fauteuil qui l'attendait depuis le commencement de la conversation et, esquissant un geste d'une bonhomie qui n'était point sans malice ;

— Parbleu, je suis un aïeul peu gênant; je ne vois ma petite-fille et je ne lui parle que tout les huit ans. Je dis bien : *je lui parle*, car je pense, mademoiselle la directrice, que vous ne me refuserez pas de me laisser voir Hélène un instant, au parloir, avant que je ne reparte pour Melbourne ?

Mlle Eugénie Delcroix, malgré ces explications, ou à cause d'elles, restait un peu surprise, et sa physionomie le témoignait, elle réclamait d'autres éclaircissements.

— Mon Dieu, je l'avouerai, reprit l'homme habile à saisir toutes les nuances du sentiment sur un visage, mes façons d'agir peuvent vous étonner; vous allez me répondre que vous avez charge d'âmes; on a confié à votre garde — et c'est M. Mauvrain fils qui a eu cette confiance — une jeune fille dont vous êtes responsable et dont vous ne devez de compte qu'à son père. Mais vous voyez que je n'ai point essayé de vous tromper; la première chose que je vous ai déclarée c'est la brouille qui



